Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260929-N14CC290926-DE

Délibération du conseil communautaire
N°14-CC290926

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 18 heures, le conseil communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 23 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle « Pondi » au palais des congrès de Pontivy, sous la présidence de Soizic PERRAULT.
Le conseil communautaire est composé de 55 conseillers communautaires conformément à l'arrêté inter-préfectoral du 17 octobre 2025.

Etaient présents : Jean GUILLOT et Gaëlla AUBRY-BELNA de Bréhan ; Maryvonne LE FORESTIER, Xavier ROBIN et Corinne HAQUIN de Cléguérec ; Daniel AUDO de Crédin ; Jean-Yves QUENTEL de Gueltas ; Stéphanie L'HOSTIS-LE DIAGON et Benoît LEGRAND de Guern ; Laëtitia BRIZOUAL de Kerfourn ; Jean-Jacques VIDELO et Emmanuelle GUEVELLO-COUDERT du Sourn ; Olivier GUEGAN de Malguénac ; Jean-Pierre LE PONNER et Véronique BLANDEL de Neulliac ; Lionel ROPERT, Claudine LE GARGASSON et Guillaume DUVAL de Noyal-Pontivy ; Luc BOVANI et Nadine LEVEQUE de Pleugriffet ; Soizic PERRAULT, Philippe JOUBAUD, Caroline JEGADO, Roger BERNON, Albane STEPHAN, Alexandre DESHAYES, Julie LEBEL, Frédéric MAGUET, Jacqueline BOLLE-JESUS, Laurent TELLIER, Alicia LE MOING, Marcel TARTARY, Sabine BRESSON, Paul LE GUERNIC et Jean-Jacques MERCEUR de Pontivy ; Bernard LE BRETON de Radenac ; Cédric JOSSO et Lydia DESMARES de Réguiny ; Christophe JOUANNO et Anne-Lise CARRO de Rohan ; Guy GAUTIER de Saint-Aignan ; Anne LE BORGNE de Sainte Brigitte ; Claude-Albert LE BRIS et Magalie GAUTIER de Saint-Gérand-Croixanvec ; Claude VIET et Carole SCHNAIDERMAN de Saint-Gonnery ; Laurence MARIVAIN et Christian GUILLEMET de Saint-Thuriau ; Laurent GANIVET de Séglien et Olivier CONSTANT de Silfiac.
Absents excusés ayant donné pouvoir : Marie-Thérèse JEHANNO de Crédin à Daniel AUDO ; Arnaud DAVID de Kergrist à Olivier CONSTANT ; Anne-Claire RESCOURIO de Malguénac à Olivier GUEGAN ; Claudine GICQUEL de Radenac à Bernard LE BRETON ; Lorène BERRONE de Saint-Connec à Laurence MARIVAIN.

GEMAPI - Assemblée Bretonne de l'Eau - Désignation de représentants

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-33 et L5211-1 ;
Vu le règlement intérieur de l'Assemblée Bretonne de l'Eau, instance régionale de dialogue et de travail autour de la politique de l'eau ;

Considérant qu'à la suite de l'installation du Conseil communautaire, l'organe délibérant peut adhérer à des organismes extérieurs et procéder à la désignation de représentants au sein de ces organismes ;

Considérant que depuis 2022, Pontivy Communauté est membre de l'Assemblée Bretonne de l'Eau qui est pilotée par la Région Bretagne et qui est un lieu d'information, de partage de connaissances et de concertation sur les problématiques liées à l'eau ;

Considérant qu'il est nécessaire de désigner des représentants (1 titulaire + 1 suppléant) au sein de l'Assemblée Bretonne de l'Eau ;

Considérant qu'il est proposé de ne pas procéder au scrutin secret ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- **de procéder à un scrutin public ;**
- **de désigner en tant que représentants de Pontivy Communauté au sein de l'Assemblée Bretonne de l'Eau.**
  - **Jean-Pierre LE PONNER, Vice-président en charge de l'eau potable, l'assainissement et la GEMAPI en tant que titulaire ;**
  - **Soizic PERRAULT, Présidente en tant que suppléante.**
- **d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

La Présidente,
Soizic PERRAULT

La Secrétaire de séance,
Alicia LE MOING